



GROUPE CAISSE D'EPARGNE

collectif@cgt-caisses-epargne.fr

cgt-caisses-epargne.fr

Note nationale 29 /09 –11/12/2009



SALAIRE, CONDITIONS DE TRAVAIL UN ENJEU POUR LA CGT

La NAO 2009 se déroule dans un contexte économique et social qui malheureusement ne nous surprend pas. Nous sommes confrontés à une crise systémique dont les salariés font les frais notamment dans le domaine de l'emploi et du pouvoir d'achat. Un grand nombre d'économistes, toutes tendances confondues, s'accordent à dire que, pour sortir de la crise, il faut passer par une relance de la consommation. Pour qu'elle soit structurellement dynamisée, cela passe indéniablement par une augmentation du pouvoir d'achat des salariés. A la CGT l'ensemble des revendications est basé sur un principe réel et intangible : pour sortir durablement de cette crise systémique il faut prioriser la rémunération du travail au détriment de la rémunération du capital.

En conséquence la CGT a développé les principales revendications salariales suivantes:

- **Rattrapage et maintien du pouvoir d'achat : 5,10% au 1^{er} janvier 2010 avec un plancher minimum de 140 € mensuels**
- **Promotion : égale au différentiel constaté entre les deux RAM (rémunération annuelle minimum)**
- **Revalorisation des RAM : salaire d'embauche en T2 à 1600 € nets par mois et revalorisation de toutes les RAM en conséquence.**
- **Rémunérations aléatoires et variables :**
 - transformation des sommes consacrées à la part variable, aux enveloppes individuelles pour les intégrer dans le salaire fixe,
 - transformation de l'intéressement au minimum en un 14^{ème} mois pour tous.

Face aux revendications communes des OS :

- ✓ une augmentation générale en moyenne de 3,60%,
- ✓ une promotion équivalente au différentiel constaté entre les deux RAM
- ✓ une véritable revalorisation des RAM,

M Vergne, DRH BPCE, propose lors de la deuxième réunion de NAO du 04 décembre 2010 :

- Augmentation générale : 0,7 % au 1^{er} mars 2010
- Revalorisation des RAM de 1 % sauf pour les T1 à T3 de 1,5% avec un salaire minimum annuel d'embauche de 20 000 €
- Promotion passage du minimum de 35 % à 50 %

Ces propositions sont loin de répondre à l'attente de milliers de salariés qui aujourd'hui ont du mal à boucler les fins mois et cherchent par tous les moyens à quitter BPCE, essentiellement chez les jeunes embauchés.

**Lors de la prochaine réunion NAO du 19 janvier 2010,
quelle organisation syndicale pourrait valider ces propositions si BPCE ne revoit pas sa copie ?**

Parallèlement aux revendications salariales, la CGT est intervenue fortement sur la dégradation des conditions de travail tout en précisant que, de plus en plus de salariés en détresse morale et physique l'interpellent. Ne serait-ce que pour, enfin, être écoutés et compris sur leur mal-être ?

Cette situation ne peut plus durer, la BPCE doit prendre en compte cette douloureuse réalité et assumer ses responsabilités en ouvrant dès 2010 une négociation sur les conditions de travail. La CGT, dans l'unité, s'emploiera à ce qu'une négociation nationale s'ouvre sur ce sujet et soit suivie de faits concrets.

**VOTEZ
CGT**

**Du 14 janvier au 21 janvier 2010 pensez à voter à l'élection
du représentant au Conseil de Surveillance de BPCE ...**

**VOTEZ
CGT**